

Le brevet de Medsenic/BioSenic est accordé au Japon pour plus de protection de sa plate-forme thérapeutique

- **Le brevet sur la composition de la matière couvre l'utilisation thérapeutique des sels d'arsenic et des ions métalliques par diverses voies d'administration.**
- **Le portefeuille de propriété intellectuelle enrichi protège l'utilisation du trioxyde d'arsenic (ATO) combinée à l'administration d'ions de cuivre, qui a démontré un potentiel thérapeutique pour des indications allant des maladies immunitaires au cancer et aux maladies infectieuses.**

Mont-Saint-Guibert, Belgique, le 13 août 2024, à 18h00 CEST – [BIOSENIC](#) (Euronext Bruxelles et Paris : BIOS), société spécialisée en essais cliniques dans les maladies auto-immunes et inflammatoires graves, annonce aujourd'hui l'octroi d'un brevet clé par l'Office des brevets du Japon, afin d'étendre la protection de la plateforme du trioxyde d'arsenic (ATO). Le brevet, intitulé "Utilisation d'ions métalliques pour potentialiser les effets thérapeutiques de l'arsenic", couvre l'utilisation de la plateforme ATO en combinaison avec des ions métalliques tels que le cuivre. Cette combinaison a montré la capacité à améliorer significativement le traitement des maladies auto-immunes et pourrait être appliquée au traitement de diverses formes de cancer et de pathologies infectieuses liées aux tempêtes de cytokines. Une protection similaire a été accordée en Europe et une décision récente en Chine a ouvert la voie à des demandes divisionnaires connexes en plus d'une décision primaire limitée à la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD).

BioSenic explore l'utilisation thérapeutique de l'ATO pour un certain nombre d'indications. La société a récemment publié des données évaluées par des pairs, issues de plusieurs études précliniques, élucidant les mécanismes de modulation des réponses immunitaires de l'ATO et la capacité de certains ions métalliques à renforcer ce potentiel thérapeutique. Le portefeuille actuel croissant de droits de propriété intellectuelle fait partie d'une stratégie visant à établir une protection dense et significative pour son produit principal, ouvrant la voie à des développements cliniques et commerciaux par BioSenic et des partenaires intéressés, en particulier dans les domaines de l'auto-immunité.

Le nouveau brevet, accordé à Medsenic, filiale de BioSenic, porte sur deux domaines d'application immédiats. Le premier concerne les maladies immunitaires et auto-immunes, en particulier le projet phare de BioSenic en 2024, la GvHD chronique et, par la suite, la sclérose systémique et le lupus érythémateux systémique. La seconde concerne l'oncologie, où l'ATO a déjà démontré des résultats exceptionnels pour les patients, notamment une rémission complète de la leucémie promyélocytaire aiguë. Ces brevets soutiendront les projets d'essais cliniques internationaux de BioSenic dans des pathologies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits, l'objectif à long terme de la société étant d'obtenir des autorisations d'accès au marché pour ses différentes formulations, en optimisant les propriétés originales des sels d'arsenic - seuls ou en combinaison.

François Rieger, président du conseil d'administration et PDG de BioSenic Group, conclut : *"Ce nouveau brevet régional, délivré au Japon, consolide davantage nos droits de propriété intellectuelle sur les formulations et les compositions de matière liées aux propriétés uniques des sels d'arsenic, dont nous constatons qu'ils réorientent généralement les organismes vers un fonctionnement normal et l'homéostasie dans diverses cellules et organes. Nous sommes heureux d'ouvrir de nouveaux chapitres dans l'effort continu et mondial pour essayer de contrôler les maladies chroniques ou mortelles qui n'ont pas de véritable remède".*

La disponibilité attendue d'une formulation orale combinant l'arsenic et le cuivre place BioSenic dans une position unique pour tirer parti des succès cliniques dans ses domaines d'application. BioSenic sera ainsi en mesure de poursuivre le développement clinique avec des formulations originales exclusives contenant de l'arsenic et de nouveaux ingrédients actifs tels que des ions métalliques, en augmentant la puissance de nos produits et en minimisant les effets secondaires.

Le brevet japonais, correspondant à la demande 2021-569115 déposée le 20, 2020, est maintenant accordé à Medsenic, une filiale de BioSenic. Des brevets similaires ont été délivrés par l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EP3972613) en avril 2023, par l'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle en août 2023 et par l'Office des brevets australien et canadien en décembre 2023.

À propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour les maladies auto-immunes.

BioSenic est une société de biotechnologie de premier plan spécialisée dans le développement d'actifs cliniques issus de sa plateforme de trioxyde d'arsenic (ATO) de Medsenic. Les principales indications cibles de la plateforme auto-immune comprennent la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD), le lupus érythémateux disséminé (SLE) et maintenant la sclérose systémique (ScS).

Suite à la fusion en octobre 2022, BioSenic a combiné les positions stratégiques et les forces de Medsenic et de Bone Therapeutics. La fusion permet spécifiquement à Medsenic/Biosenic de développer un arsenal entièrement nouveau de diverses formulations anti-inflammatoires et anti-auto-immunes utilisant les propriétés immunomodulatrices de l'ATO/ATO oral (OATO).

BioSenic est basée dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve à Mont-Saint-Guibert, en Belgique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.biosenic.com>.

A propos des principales technologies de Medsenic/BioSenic

La **plateforme ATO** possède des propriétés immunomodulatrices avec des effets fondamentaux sur les cellules activées du système immunitaire. Une application directe est son utilisation dans l'auto-immunité pour la traiter à son stade chronique et établi. La GvHD chronique est l'une des complications les plus courantes et les plus importantes sur le plan clinique, qui affecte la survie à long terme des greffes de cellules souches hématopoïétiques allogéniques (allo-CSH), un traitement curatif pour les patients atteints de maladies sanguines graves, y compris de cancers.

Medsenic a réalisé un essai clinique de phase 2 réussi avec la formulation intraveineuse d'ATO de BioSenic, **Arscimed®**, qui bénéficie du statut de médicament orphelin auprès de la FDA et de l'EMA, et a montré une bonne sécurité et une efficacité clinique significative pour la peau, les muqueuses et le tractus gastro-intestinal. La société prévoit une étude internationale de confirmation de phase 3 avec sa nouvelle formulation orale d'ATO (OATO). OATO ciblera également les formes modérées à sévères de SLE. BioSenic développe également une nouvelle formulation d'OATO, dont la propriété intellectuelle est protégée, pour le traitement de la ScS, une maladie chronique grave qui affecte la peau, les poumons ou la vascularisation, et pour laquelle il n'existe pas de traitement efficace. Des études précliniques sur des modèles animaux pertinents soutiennent le lancement d'un essai clinique de phase 2, avec l'utilisation de nouvelles formulations immunomodulatrices d'IPA reconnus comme étant actifs sur le système immunitaire.

La société concentre actuellement ses activités de R&D et cliniques sur un développement sélectif et accéléré de sa plateforme auto-immune.

Note : La plateforme de thérapie cellulaire allogénique - issue de la précédente société cotée Bone Therapeutics - peut présenter un intérêt renouvelé en utilisant des cellules stromales mésenchymateuses (CSM) différenciées de la moelle osseuse, isolées et purifiées, comme matériau de départ pour l'isolement ultérieur d'éléments subcellulaires biologiques passifs ou actifs. En effet, ces cellules peuvent fournir de nouvelles vésicules subcellulaires potentiellement capables d'offrir une approche unique et exclusive de la réparation d'organes. BioSenic participe actuellement à la détermination de nouvelles approches brevetables dans ce domaine complexe de la thérapie cellulaire.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Pr. François Rieger, PhD, Directeur général

Tel : +33 (0)671 73 31 59

investorrelations@biosenic.com

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.
